

Le proviseur du lycée Langevin
aux futurs parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient d'être affecté au lycée Langevin, nous lui souhaitons un beau parcours scolaire au sein de notre établissement.

Il vous faut maintenant procéder à son inscription afin qu'il puisse effectuer sa rentrée en septembre 2020.

Le planning des inscriptions et les instructions pour constituer le dossier à nous remettre sont disponibles sur le site internet du lycée Langevin, à la rubrique « Inscriptions » puis « Élèves affectés au lycée » : <https://www.langevin-la-seyne.fr/>

Vous souhaitant un bel été,

Le proviseur
Thierry VIEUSSES